

1875

LA PRÉSIDENTE :

1880

Alors, j'appelle maintenant monsieur John Clarke.

M. JOHN CLARKE :

1885

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

1890

M. JOHN CLARKE :

Madame la Présidente et les commissaires, merci beaucoup de m'avoir donné la parole ce soir. Je vais me limiter aux questions de bruit de ce projet, malgré que j'ai beaucoup d'autres craintes et soucis. Je me limite ce soir sur les questions de bruit.

1895

Je suis père, j'ai deux filles qui vont à l'école Saint-Clément. J'habite à Viauville. Je suis propriétaire et j'habite à Montréal depuis 25 ans. Et ce soir j'ai six commentaires à partager un peu dans la même ligne que le mémoire que je vous ai envoyé.

1900

Premier point. Le bruit de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dépasse déjà les limites de l'OMS, déjà aussi les limites disons de l'acceptabilité sociale. Selon une étude de bruit faite en 2014, on voit déjà que la population de Hochelaga-Maisonneuve est sujette au bruit qui dépasse 55 décibels en moyenne sur 24 heures. C'est beaucoup trop. Et le bruit a un impact important sur notre santé physique et mentale et sur notre capacité économique aussi.

1905

Le bruit en 2014 a souvent dépassé même les limites plus souples permises par le règlement sur le bruit adopté par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

1910

En plus, les limites de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sont déjà beaucoup moins serrées que dans d'autres arrondissements tels que Rosemont-La-Petite-Patrie. Selon les règlements, le niveau de bruit maximal permis à l'extérieur d'une maison à Mercier–Hochelaga-Maisonneuve est de 10 dba décibels, plus élevés qu'à Rosemont. Ça se calcule avec des calculs que je vous ai envoyés que c'est 10 fois plus sévère à Rosemont qu'à Hochelaga-Maisonneuve.

1915

Ça veut dire qu'on a plus le droit de faire du bruit ici qu'à Rosemont. Et malgré ça, le bruit est trop ici. C'est déjà dépassé les limites de l'arrondissement. Pourtant, quand nos élus nous disent que les règlements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve sont parmi les plus serrés par rapport aux autres arrondissements.

1920

Ma famille veut profiter du beau temps dans notre cour et dans notre maison avec des fenêtres ouvertes. Mais il n'y a aucun repos de bruit, le matin, le soir et la fin de semaine nous sommes sujets au bruit de 55 dba et plus avec des fréquences très basses qui font vibrer les fondations de nos voisins. Nos voisins aussi nous disent qu'ils doivent fermer leurs fenêtres l'été, car le bruit est trop élevé.

1925

Donc, juste pour vous donner une petite anecdote. Aujourd'hui il y a une génératrice d'Hydro-Québec au coin de la rue qui s'est installée il y a, je pense, la semaine passée, jeudi. Ça fonctionne 24 heures sur 24 et le bruit, et j'ai mesuré ce soir, c'est de 78 décibels. Faites les calculs, vous allez voir c'est 400 fois plus la limite qui est accordée par la ville pour la nuit, 400 fois.

1930

Donc, pour moi c'est un exemple, puis c'est normal à Hochelaga. J'appelle à Hydro-Québec où je fais un commentaire, il n'y a personne qui revient avec une réponse. Le bruit est trop et on dirait que nos élus, les gens acceptent que le bruit soit comme ça et il n'y a pas moyen de corriger.

1935

1940

Deux. L'arrondissement a déjà démontré son incapacité à gérer des problèmes de bruit actuels. Le maire et ses collègues nous ont dit, le maire de l'arrondissement et ses collègues, nous ont dit à plusieurs reprises que la ville n'a pas la capacité de poursuivre les commerces pour les infractions de sons ou pour les dégâts environnementaux. Voici certaines de leurs réponses lors d'une conversation qu'on avait avec eux et avec des citoyens avec qui on avait discussion :

1945

« Il y a peu d'intervention possible »

« Il y a des limites à ce qu'on peut faire »

« Il n'y a pas de solutions magiques »

« La capacité de la ville n'est suffisante pour poursuivre ces commerces-là qui font trop de bruit »

1950

Et même si la ville réussit à gagner en cour, l'amende 200 \$ ou 600 \$ pour une infraction. Donc, pour un commerce qui fait des millions de dollars par année, payer une amende de 600 \$ à chaque infraction de bruit, il pourrait en payer toute sa vie. Il va payer puis il va faire le bruit. Ça ne dérange pas de payer les amendes. Ça, c'est si on le poursuit en cour.

1955

Donc, si déjà ici on trouve ça difficile, comment est-ce qu'on espère gérer le bruit d'un parc industriel?

1960

Point 3. La ville aurait pu prendre certaines mesures pour nous convaincre les citoyens de sa bonne volonté en lien avec le bruit engendré par le proposé écoparc industriel. Donc ici, et dans tout bon débat, il faut être capable de s'exprimer. Qu'est-ce qu'on peut faire pour me convaincre que je n'ai pas raison finalement. Vous avez déjà posé les questions aux gens, qu'est-ce que la ville pourrait me dire, aurait pu faire pour me convaincre du contraire. Je vous donne quelques exemples :

1965

On aurait pu créer un portrait sonore à jour qui montre le niveau de bruit actuel dans tout l'arrondissement afin que les citoyens puissent connaître les sources de bruit y compris celles qui dépassent déjà les limites;

1970 Rendre ces informations disponibles aux citoyens;

Et selon le maire encore de l'arrondissement, au niveau du portrait, c'est essentiel, surtout s'il y a des modifications à l'aménagement, car cela nous permettra de voir les écarts. Il est d'accord de faire ça, mais il ne l'a pas fait.

1975

On aurait pu installer la capture de son en permanence et partager ces données avec les citoyens de façon continue, comme sur les infos qu'on voit sur la qualité de l'air. C'est possible de faire ça. On n'a pas fait ça.

1980

On aurait pu communiquer de façon transparente des mesures de mitigation qui seront mises en place dans l'exécution du projet proposé et le niveau de bruit attendu une fois ces mesures mises en place.

1985

Donc, clarifier ce qui sera fait dans le cas où les mesures de mitigation ne suffiraient pas. En ce moment, on ne sait pas qu'est-ce qui va arriver. S'il y a un problème, si des camions font trop de bruit. Ils ont juste dit : « On pense que ça ne sera pas beaucoup plus de bruit. »

1990

Quatrième point. Malheureusement, des actions posées par la ville démontrent que le niveau de bruit ne sera pas engendré par l'écoparc industriel, ne la préoccupe pas. Donc, pas seulement qu'ils n'ont pas fait ce que j'aurais souhaité pour me convaincre. Ils ont fait presque le contraire.

1995

Le seuil cible retenu par la ville pour l'analyse acoustique de l'impact potentiel de l'écoparc industriel est de 55 dba, décibels, en moyenne sur 24 heures. L'étude ne spécifie pas le niveau de bruit maximal. C'est comme si on avait une limite de vitesse pour les autos

2000

qui dit : « En moyenne, vous pouvez vous promener à 50 kilomètres à l'heure. » Alors, quelqu'un qui stationne son auto la nuit, il pourrait faire 100 kilomètres à l'heure dans la zone de 55, parce que c'est une moyenne. Ça ne fait pas de sens. Ça a un sens pour une carte possiblement, mais pas pour les règlements. Et là, on n'a pas vu ces cibles-là. Ce que j'ai vu comme cible c'est 55 dba en moyenne sur 24 heures qui sera déjà très haut 55 dba, mais en moyenne sur 24 heures c'est... Oui, c'est bon. Je termine. Je boucle.

2005

Mais ce qui m'a plus dérangé c'est que la ville a complètement exclu Viauville dans son étude sonore. Pourquoi? Ça fait des années qu'on vous parle, pas moi, mais d'autres groupes qui vous parlent et qui viennent de Viauville. Même pas une *foot note* qui dit : « On va faire Viauville plus tard, viendra plus tard. » Non. Rien. Pas un mot et pas une analyse sur Viauville.

2010

Je termine très bientôt. Aussi, dans sa présentation le 12 mars, la ville n'a pas mentionné le fait que le port de Montréal va encore augmenter sa capacité de 250 000 camions par année bientôt. Ce n'est pas caché, mais on n'a pas dit. Ils disent qu'il n'y aura pas beaucoup plus de camions qui vont passer. Le bruit ne va pas être beaucoup plus. Mais après on lit puis on voit qu'il y aura une augmentation de capacité qui va se faire.

2015

Comment on peut avoir un côté, le bruit qui ne va pas beaucoup augmenter, puis de l'autre côté on va augmenter grandement la quantité de camions qui vont passer dans ce quartier?

2020

Cinq. La ville est très loin d'avoir à rassurer des citoyens qu'elle sera en mesure de gérer le bruit engendré par un grand projet industriel.

2025

J'ai la forte impression que les élus, les fonctionnaires de la ville, malgré leurs bonnes intentions, ne voient que le côté de la croissance économique potentielle et qui banalisent les coûts écologiques et l'impact négatif sur la santé publique. Et le ternissement de l'image de Montréal que cette croissance, entre guillemets, va amener dans une des parties les plus défavorisées de la ville.

2030 Et dernier point. Donc, afin de prioriser la santé, les êtres humains et l'environnement,
la ville devrait renoncer à ce projet qui suit un modèle de croissance économique dépassée.
Qui suit un modèle de croissance économique dépassé. J'exhorte nos élus à imaginer une
vision du monde qui ne poursuit pas la croissance économique à tout prix. Investissons à
réduire le bruit. Introduisons les zones calmes et les périodes calmes. Imaginons un avenir
2035 dans 25 ou 30 ans où nous qui suivons nous serons reconnaissants par ce que nous avons
accompli pour la santé physique et mentale de la population de Montréal.

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2040 Merci beaucoup. On a sûrement quelques petites questions. Je voulais juste, pour
nous informer qui ne sommes pas de la région, du secteur plutôt. Vous nous parlez de
l'importance à faire les analyses du niveau sonore. Mais selon votre expérience de citoyen,
pour vous les sources les plus importantes c'est le port, c'est les camions, c'est les
2045 commerces, c'est les industries? Votre expérience à vous.

M. JOHN CLARKE :

2050 Oui, merci beaucoup. Donc, mon expérience personnelle et celle de mes voisins, je
dirais qu'il y a deux grandes inquiétudes, deux grandes sources de bruit pour nous à ce
moment-là où j'habite à Viauville, un c'est la buanderie qui est à côté de chez nous, qui fait du
bruit, qui dépasse les limites de la ville. Ça, c'est un. Et c'est des fréquences qui sont très
basses. Donc, avec les mesures qu'on prend avec des sondes normales, on ne capte pas
tout. En fait, on dit dba c'est qu'on a enlevé des fréquences qui sont basses, qui font vibrer des
2055 maisons. Même dans les outils de mesure, il faudrait que ça soit adapté. Ça, c'est une source.

L'autre source c'est le port de Montréal. Je suis loin du port de Montréal. Je suis
presque rendu au stade olympique, entre le stade olympique et le port de Montréal. Donc, à la

2060 maison on l'entend et le bruit de, c'est sûr, les camions qui sont sur la rue Notre-Dame on les entend. Ma femme elle dit juste l'autre jour, elle prenait sa bicyclette pour aller au centre-ville, elle dit « c'est épouvantable le bruit qu'elle entend lorsqu'elle prend sa bicyclette pour aller au centre-ville ». Mais c'était le bruit du port. Ça, c'est du camionnage. Ce n'est pas Notre-Dame qui faisait du bruit, c'était l'autre côté.

LA PRÉSIDENTE :

2065

O.K. Merci.

M. DAVID HANNA, commissaire :

2070

Nous avons mis sur le site de l'OCPM une étude sonore commandée par la Ville de Montréal, toute fraîche, qui catégorise des zones calmes, dites calmes, des zones intermédiaires et des zones bruyantes. Sachant que, vous avez raison 55 décibels c'est la moyenne acceptée, 45 la nuit, en moyenne toujours, que le maximum que la SCHL prescrit c'est 75 décibels au-delà c'est invivable. Est-ce que vous avez consulté étude?

2075

M. JOHN CLARKE :

C'était quand on a mis ça?

2080

M. DAVID HANNA, commissaire :

C'est très récent. C'était il y a deux semaines. Dès que c'est sorti, nous l'avons mise tout de suite.

2085

M. JOHN CLARKE :

Oui, j'ai vu. Oui.

2090 **M. DAVID HANNA, commissaire :**

Alors, il y a des annexes là-dedans qui vont beaucoup vous intéresser quant aux décibels maximum. Parce que vous dites que, des maximums et des moyennes c'est différent. Alors, je vous propose de consulter l'étude.

2095

M. JOHN CLARKE :

Donc, vous êtes en train, juste pour que je comprenne, vous êtes en train de dire que j'ai manqué certains bouts de ce rapport-là qui parle de maximum.

2100

M. DAVID HANNA, commissaire :

Mais l'avez-vous vu, c'est ça ma question. L'avez-vous consulté l'étude ou non?

2105 **M. JOHN CLARKE :**

Oui. Bien, il y a certaine annexe que j'ai consultée, puis notamment aussi un annexe qui était, qui disait : « Voici les règlements de l'arrondissement. » Mais ce n'était pas l'arrondissement de Hochelaga-Maisonneuve, c'était l'arrondissement de Rosemont.

2110

M. DAVID HANNA, commissaire :

Non, ce n'est pas la même étude, alors.

2115

M. JOHN CLARKE :

O.K. Donc, on parle de deux choses différentes. Donc, je n'ai pas vu...

2120 **M. DAVID HANNA, commissaire :**

D'accord. Alors, vous pouvez la consulter, elle est là.

2125 **M. JOHN CLARKE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2130 C'est beau. On a toutes vos informations. Je vous remercie beaucoup.

M. JOHN CLARKE :

Merci.

2135

LA PRÉSIDENTE :

Et puis maintenant, nous allons appeler monsieur Gaston Bérubé.

2140 **M. GASTON BÉRUBÉ :**

Oui, bonsoir, Madame la présidente, Messieurs les commissaires. Merci de me recevoir. Ce que je vais vous lire c'est plus les sentiments plus personnels. C'est mes craintes, mes appréhensions.

2145

Alors, moi je suis Gaston Bérubé. Je suis résident du quartier Guybourg depuis 38 ans. Au long de toutes ces années j'ai eu beaucoup, beaucoup de mauvaises expériences avec la